



---

# RAPPORT TRIMESTRIEL DE SUIVI DES RESTES A PAYER

---

**2ème Trimestre 2018**

MINISTERE DU BUDGET ET DES COMPTES PUBLICS

# Sommaire

<b>I. CONTEXTE DE L'ELABORATION DU RAPPORT .....</b>	<b>3</b>
<b>II. METHODOLOGIE D'ELABORATION.....</b>	<b>3</b>
1. Définition des arriérés de dépense.....	3
2. Périmètre retenu .....	3
<b>III. EVALUATION DU STOCK DES RESTES A PAYER .....</b>	<b>4</b>
1. Les ordonnances émises au profit des entreprises.....	4
2. Les remboursements des crédits de TVA .....	4
3. La Dette publique.....	4
<b>IV. SITUATION RECAPITULATIVE DES RESTES A PAYER A FIN JUIN 2018 .....</b>	<b>5</b>

## I. CONTEXTE DE L'ELABORATION DU RAPPORT

Dans le cadre du Plan de Relance de l'Economie, l'Etat gabonais a entrepris des réformes structurelles importantes depuis le début de l'année 2017. Parmi les actions retenues au titre de la mise en œuvre de ce programme, figurent la publication des rapports trimestriels sur l'exécution budgétaire et la situation consolidée des arriérés.

Le présent rapport porte sur les données des instances de l'administration centrale. Il sera progressivement étendu aux autres composantes de l'Etat au gré de l'évolution des systèmes d'informations budgétaires et comptables de ces dernières.

## II. METHODOLOGIE D'ELABORATION

### 1. Définition des arriérés de dépense

Conformément à la directive CEMAC<sup>1</sup>, « les restes à payer sont constitués de toutes les liquidations non réglées. Ils comprennent les fonds en route et les arriérés de paiement. Les fonds en route sont constitués de toutes les liquidations non réglées de moins de trois mois. Les arriérés sont constitués de toutes les liquidations non réglées au-delà de trois mois ».

### 2. Périmètre retenu

Pour rappel, le périmètre retenu porte sur les arriérés de l'Etat central, comme pour les précédents. Aussi, les restes à payer de l'Administration centrale se déclinent comme suit :

- Les ordonnances émises au profit des entreprises ;
- Les remboursements de crédits de TVA ;
- Les instances dues au titre du service de la dette conventionnée.

Sont donc exclus du présent rapport, les crédits mis à la disposition des administrations, conformément à la procédure simplifiée prévue dans la loi organique, et qui ne font pas l'objet d'un engagement préalable.

---

<sup>1</sup>Directive 05/11-UEAC-190-CM-22 relative aux opérations financières de l'Etat (article 14).

### III. EVALUATION DU STOCK DES RESTES A PAYER

A fin juin 2018, les restes à payer de l'Etat central se chiffrent à cinq cent soixante et un milliards neuf cent vingt sept millions cinq cent dix sept mille cinq cent dix huit (561 927 517 518) Francs CFA, et sont constitués comme suit :

- Ordonnances émises au profit des entreprises : 107 474 730 174 FCFA.
- Remboursements des crédits TVA : 305 614 680 521 FCFA ;
- Dette publique conventionnée : 148 838 106 823 Francs CFA ;

#### 1. Les ordonnances émises au profit des entreprises

Les restes à payer au profit des entreprises se chiffrent à fin juin 2018 à 107 474 730 174 FCFA dont 92 612 121 419 FCFA au titre des arriérés et 14 862 608 755 FCFA au titre des instances accumulées sur le deuxième trimestre 2018.

Catégorie	Fonds en route	Arriérés			Total restes à payer (5)=(2)+(4)	Rappel de T-1 (1er Trim 2018)
	2018			Antérieur à 2018 (4)		
	Inférieur à 3 mois (1)	Supérieur à 3 mois (2)	Total 2018 (3)=(1)+(2)			
Total des ordonnances émises au profit des entreprises	14 862 608 755	5 060 408	14 867 669 163	92 607 061 011	107 474 730 174	97 413 961 672

#### 2. Les remboursements des crédits de TVA

Les restes à payer au titre des remboursements TVA se chiffrent à 305 614 680 521 FCFA et représentent 54% du montant global des arriérés de l'Etat central. Les arriérés se chiffrent globalement à 287 108 147 540 FCFA et les fonds en route représentent 18 506 532 981 FCFA.

#### 3. La Dette publique

Les restes à payer de la Dette publique conventionnée se chiffrent globalement à 148 838 106 823 FCFA et représentent 26% des restes à payer de l'Etat central. Ils se répartissent comme suit :

- La dette intérieure : 16 677 190 344 FCFA
- La dette extérieure : 132 160 916 479 FCFA

#### IV. SITUATION RECAPITULATIVE DES RESTES A PAYER A FIN JUIN 2018

Catégorie	Fonds en route	Arriérés			Total restes à payer (5)=(2)+(4)	Rappel de T-1 (1er Trim 2018)
	2018			Antérieur à 2018 (4)		
	Inférieur à 3 mois (1)	Supérieur à 3 mois (2)	Total 2018 (3)=(1)+(2)			
<b>Total des arriérés de l'Etat central</b>	<b>75 543 047 504</b>	<b>20 106 844 231</b>	<b>95 649 891 735</b>	<b>466 277 625 783</b>	<b>561 927 517 518</b>	<b>611 203 418 285</b>
Total des ordonnances émises au profit des entreprises	14 862 608 755	5 060 408	14 867 669 163	92 607 061 011	<b>107 474 730 174</b>	<b>97 413 961 672</b>
Total des arriérés de la Dette Extérieure	39 445 068 119	8 149 894 914	47 594 963 033	84 565 953 446	<b>132 160 916 479</b>	<b>144 868 291 706</b>
Total des arriérés de la Dette Intérieure	2 728 837 649	4 751 025 551	7 479 863 200	9 197 327 144	<b>16 677 190 344</b>	<b>47 435 307 434</b>
Remboursements crédits TVA	18 506 532 981	7 200 863 358	25 707 396 339	279 907 284 182	<b>305 614 680 521</b>	<b>321 485 857 474</b>